PRECONISATIONS D'INSTALLATION ET D'ENTRETIEN DES ABRIS TECHNIQUES

(Aditif aux conditions générales de ventes)

Responsabilité

Le Client, sous sa seule responsabilité et à ses frais, devra choisir et préparer l'aire d'installation des matériels et notamment faire son affaire personnelle de toute autorisation nécessaires à cette installation.
Il devra notamment préalablement à toute mise en place être en mesure de fournir une étude des sols précise.
Le client est seul tenu pour responsable du respect des réglementations en vigueur et des normes propres à son activité, notamment en matière de sécurité, d'hygiène, de conditions de travail.

Mise en place et installation

Les abris techniques doivent être mises en place sur des terrains sains, aménagés, dépourvus de tous obstacles, traités pour le drainage des eaux et offrant un taux de portance compatible avec la charge totale de l'abri technique.
Dans le cas d'une installation sur dalle béton, appuis ou longrines réalisés par le Client, ceux-ci doivent être terminés au moins 21 jours avant la date de mise en place sur site.
La planéité sera de plus ou moins 5 mm sur l'ensemble du génie civil. Leur réalisation est totalement à la charge du client, y compris leur dimensionnement et leur contrôle.
L'installation sur minimum 1 point d'appuis tous les 3 m, sur longrines ou dalle béton avec débord mini de 15 cm est obligatoire afin de solidariser l'abri technique avec le kit scellement prévu à cet effet.





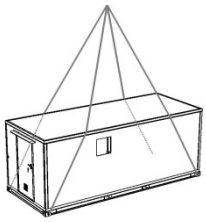
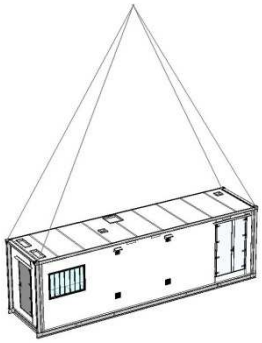
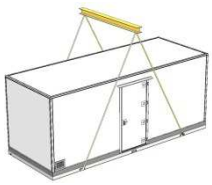


Les raccordements électriques et des fluides entrants et sortants sont réputés à la charge du Client avec les contrôles réglementaires locaux (consuel …).
En cas de passage de câbles ou autres dans les murs ou plancher, il est indispensable d'obstruer le trou afin d'obtenir une étanchéité à l'eau et à l'eau.

En cas de juxtaposition horizontale de plusieurs abris techniques, la dalle doit dépasser de 1 m au pourtour afin de pouvoir mettre une échelle en toute sécurité. A la juxtaposition, une étanchéité est à prévoir afin de canaliser les eaux de pluie. La présence dans le génie civil d'un regard d'évacuation des eaux de pluie est souhaitable avec une localisation validée par IPM-MONDIA.
Ces prestations peuvent éventuellement être effectuées par IPM-MONDIA sur la base d'un devis accepté par le Client.
En aucun cas IPM-MONDIA, ne pourra être tenu responsable d'une installation non conforme à la règlementation et à ses prescriptions.

Ventilation et Chauffage
Les abris techniques doivent être ventilés avec un minimum de 5 volumes d'air par heure et chauffés hors gel. Les trémies et autres ouvertures doivent être obstruées pour ne pas engendrer une remontée de l'humidité du sol.
Le client prendra toutes dispositions afin d'avoir une hygrométrie inférieure à 60% pour éviter tous risques de moisissures.

Manutention et transport
Le respect du plan de manutention pour le grutage est indispensable afin de préserver l'intégrité du shelter. Dans tous les cas le shelter doit être levé à plat.
Le non-respect de ces consignes peut entrainer des dégâts irréversibles pouvant aller jusqu'à la perte de l'abri technique.
Il est impératif de confier la mission de manutention à une entreprise spécialisée ayant une connaissance et un outillage adaptés au levage et au transport d'abris techniques.

L'arrimage sur véhicule se fait par le bas au niveau du soubassement.
Il est formellement interdit de faire passer une sangle par-dessus le toit du shelter.
Pour l'avion ou le bateau un avis techniques d'IPM-MONDIA est indispensable.

Nettoyage :
D'une façon générale le lavage avec un nettoyeur haute pression est à proscrire.
Les façades intérieures des abris techniques sont à nettoyer avec un chiffon doux et un produit de type alcool ménager (solvant type acétone interdit)
Le sol intérieur doit être nettoyé avec un produit ménager adapté. Ne surtout pas nettoyer à grande eau. Utiliser une serpillère humide.
L'enveloppe extérieure des abris techniques peut être nettoyée à grande eau.







Réparation :
Tous dommages sur les panneaux sandwich, soubassement ou autres doivent faire l'objet d'une expertise du constructeur afin de proposer une réparation appropriée.
Ces prestations et réparations peuvent éventuellement être effectuées par IPM-MONDIA sur la base d'un devis accepté par le Client

Recommandations :
Il est recommandé de circuler le moins possible sur le toit des abris techniques.
Si toutefois il est nécessaire d'intervenir et de monter sur le toit pour une opération de maintenance, la circulation d'une seule personne est autorisée en prenant toutes dispositions pour la sécurité du travailleur en hauteur.
Lors de cette opération prendre toutes dispositions afin de ne pas endommager les mastics d'étanchéité sur le pourtour du toit.

Systèmes de fixations intérieures et résistance





- PMP : Polyester/Isolant/Polyester

Méthode 1 : rivet pop étoile
Résistance avec ce type de fixation : 20 kg à l'arrachage par 2 points.
Méthode 2 :
Renforcer la zone par une plaque aluminium minimum 10/10 collé sur le panneau et fixer par rivet pop étoile ou par écrou à sertir
Résistance avec ce type de fixation : 80 kg à l'arrachage par 2 point.

- PMCP : Polyester/Isolant/CP de 3,6 mm/Polyester

Méthode 1 : rivet pop étoile
Résistance avec ce type de fixation : 40 kg à l'arrachage par 2 points
Méthode 2 : vis à bois mini 4 mm coté CP
Résistance avec ce type de fixation : 10 kg à l'arrachage par 2 points

- PMAL : Polyester/Isolant/Aluminium

Méthode 1 : rivet pop étoile

Résistance avec ce type de fixation : 40 kg à l'arrachage par 2 points
Méthode 2 : vis auto-foreuses mini 4,2 mm
Résistance avec ce type de fixation : 10 kg à l'arrachage par 2 points
Méthode 3 : écrou à sertir
Résistance avec ce type de fixation : 80 kg à l'arrachage par 2 point.

- ALMAL: Aluminium/Isolant/Aluminium

Méthode 1 : rivet pop étoile
Résistance avec ce type de fixation : 40 kg à l'arrachage par 2 points
Méthode 2 : vis auto-foreuses mini 4,2 mm
Résistance avec ce type de fixation : 10 kg à l'arrachage par 2 points
Méthode 3 : écrou à sertir
Résistance avec ce type de fixation : 80 kg à l'arrachage par 2 point.

En cas de transport terrestre (+ 750 km) ou manutention violente (+ de 2G) prévoir au minimum le doublement des points de fixation.
Pour l'avion ou le bateau un avis techniques d'IPM-MONDIA est indispensable.

Entretien et contrôles préventifs
Tous les ans une inspection générale visuelle est à réaliser. Lors de cette inspection et/ou immédiatement à l'apparition symptômes, tous les points critiques sont à corriger sans délai comme par exemple joints polyuréthane ou EPDM défectueux, présence de rouille ou de sulfate d'alumine, infiltration d'eau, gonflement de panneaux ou dalles, chocs, peinture abimée …

Tous les ans la quincaillerie est à vérifier et lubrifier.
En cas de lavage renouveler la lubrification (groom, charnières, barillet de porte …).

Les joints polyuréthanes extérieurs sont à remplacer tous les 5 ans pour un abri technique sans peinture ou tous les 10 ans pour un abri technique peint avec mise en peinture du joint ou de l'ensemble.

Le client devra remplir ou faire remplir par l'entreprise missionnée par ses soins, le carnet d'entretien présent en dernière page de ce livret, pour toutes interventions planifiées ou ponctuelle sur l'abri technique.

Toutes transgressions à ces règles seront sous la responsabilité du client et pourront entrainer de plein droit la nullité de la garantie constructeur.

CARNET D'ENTRETIEN

N° se série	Année	Localisation	Date	Interventions et remarques	Visa